



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :** L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 30 AVRIL**  
**En exercice :** 23 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
**Présents :** 20 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,  
**Votants :** 22 sous la **présidence de Sylvie TURPIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 avril 2026**

**Présents :**

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAI-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis

**Absent(s) :** RECOUVREUR Anaïs

**Absent(s) avant donné pouvoir :** BARRAUD Vincent à TURPIN Sylvie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne

**Secrétaire de séance :**

Le conseil municipal nommé par 22 voix

MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**Suivant l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, le maire étant empêché, il est remplacé dans ses fonctions par la première adjointe Sylvie TURPIN, cette dernière assure notamment la présidence de séance de la présente réunion.**

### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERS SYNDICATS

Sylvie TURPIN rappelle que suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux articles L.5211-8 et suivants du CGCT, L.5212-7 suivants du CGCT, L.5711-1 du CGCT, il convient d'élire les délégués aux divers syndicats et établissements publics de coopération intercommunale. La désignation des délégués peut être opérée dans les conditions prévues à l'article L.2121-21 du CGCT et suivant la délibération n° **DE 027 - 2026/04-002 VOTE A MAIN LEVÉE,**

### DE 034 - 2026/04-009 COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

(1 délégué)

Une liste de candidats est présentée :

- liste « Toujours Unis pour Étaules » : Josselyne GAGNADRE

Le vote est opéré :

Nombre de votants : 22

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Nombre de voix obtenues par la liste « Toujours Unis pour Étaules » : 22

*Le conseil municipal après avoir procédé aux opérations de vote,*

➤ **DÉCLARE la liste « Toujours Unis pour Étaules » : Josselyne GAGNADRE**

**Elue pour siéger au sein du CNAS**

Pour extrait conforme

La 1<sup>ère</sup> adjointe, Sylvie TURPIN.



Le secrétaire, Daniel MOTARD

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026..... - DE 034202604009 -DE

Reçu en préfecture le /05/2026

Délibération affichée le /05/2026

Délibération rendue exécutoire le /05/2026, la 1<sup>ère</sup> adjointe, Sylvie TURPIN